



## Compte-rendu de séance CONSEIL MUNICIPAL DE CHEMAZÉ MARDI 26 AVRIL 2022 - 20 H 15

Etaient présents : Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GRAINDORGE Pascale, M. BELLANGER François, Mme GAUMER Myriam, M. MARTEAU Dominique, Mme GABILLARD Jeanine, Mme LEMERCIER Cécile, Mme MAGE Lucie, M. ALLAIN Cédric, M. NOUVEL Julien, M. VANOC Julien, M. AUDOUIN Thibaut, M. ROUEIL Loïc, Mme PIQUET Virginie, M. BRILLET Eric

Etaient absents excusés : M. VANOC Julien

Procuration : M. VANOC Julien donne procuration à M. BELLANGER François

Secrétaire de séance : Mme GABILLARD Jeanine

L'ordre du jour est le suivant : Affectation du résultat 2021 de la commune, affectation du résultat 2021 du lotissement du Grand Pré, affectation du résultat 2021 de la cuisine centrale, vote du budget 2022 de la commune, vote du budget 2022 du lotissement du Grand Pré, vote du budget 2022 de la cuisine centrale

Cette séance ordinaire du conseil municipal a fait l'objet d'une seconde convocation suite à la précédente séance ordinaire du conseil municipal convoqué le jeudi 14 avril 2022 où le quorum n'avait pas été atteint.

### DELIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2022

#### 1 – Affectation du résultat 2021 de la commune

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2021 :

<b>Dépenses nette 2021</b>	<b>1 194 834.48 €</b>
Recette 2021	1 383 691.37 €
Excédent reporté 2020	206 944.40 €
<b>Soit recettes nettes 2021</b>	<b>1 590 635.77 €</b>
<b>Excédent de clôture 2021</b>	<b>395 801.29 €</b>

Statuant sur le résultat de l'exercice 2021,

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 395 801.29 €,

Constatant que le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin en financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

**DECISION :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget de la commune comme suit :

- En section de fonctionnement pour l'exercice 2021 (article 002) : 395 801.29 €

***Adoptée à l'unanimité***

**2 – Affectation du résultat 2021 du lotissement du Grand Pré**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement du lotissement du Grand Pré pour l'exercice 2021 :

<b>Dépenses nette 2021</b>	<b>256 520.90 €</b>
Recette 2021	256 825.91 €
Excédent reporté 2020	62 891.41 €
<b>Soit recettes nettes</b>	<b>319 717.32 €</b>

<b>Excédent de clôture 2021</b>	<b>63 196.42 €</b>
---------------------------------	--------------------

Statuant sur le résultat de l'exercice 2021,

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 63 196.42 €,

Constatant que le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin en financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

**DECISION :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget du lotissement du Grand Pré comme suit :

- En section de fonctionnement pour l'exercice 2021 (article 002) : 63 196.42 €

***Adoptée à l'unanimité***

**3 – Affectation du résultat 2021 de la cuisine centrale**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de la cuisine centrale pour l'exercice 2021 :

Dépenses nette 2021	250 055.92 €
Déficit reporté 2020	9 732.11 €
<b>Soit dépenses 2021</b>	<b>259 788.03 €</b>
<b>Recettes 2021</b>	<b>242 368.16 €</b>

<b>Déficit de clôture 2021</b>	<b>17 419.87 €</b>
--------------------------------	--------------------

Statuant sur le résultat de l'exercice 2021,

Constatant que la section de fonctionnement présente un déficit d'exploitation d'un montant de 17 419.87 €,

**DECISION :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget de la cuisine centrale comme suit :

- En section de fonctionnement pour l'exercice 2021 (article 002) : 17 419.87 €

**Adoptée à l'unanimité**

**4 – Examen et vote du budget 2022 de la commune**

M. ROUEIL Loïc et Mme PIQUET Virginie se retirent du vote du budget 2022 de la commune.

**Section de fonctionnement : 1 809 059.97 €**

a) Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	362 441.30 €
012 Charges de personnel	585 855.50 €
65 Charges de gestion courante	195 114.21 €
66 Charges financières	25 892.48 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68 Dotations aux provisions	550.00 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €
023 Virement à la section d'investissement	569 752.77 €
014 Atténuation de produits	64 649.00 €
042 Transfert entre section	3 804.71 €

b) Recettes par chapitre

002 Excédent fonctionnement reporté	395 801.29 €
013 Atténuation de charges	41 700.00 €
70 Produits des services	255 880.00 €
73 Impôts et taxes	701 336.09 €
74 Dotations et participations	300 857.35 €
75 Autres produits de gestion courante	76 045.24 €
77 Produits exceptionnels	37 440.00 €

**Section d'investissement :** **820 341.91 €**

a) Dépenses par chapitre

16	Emprunts et dettes	126 188.92 €
020	Dépenses imprévues	5 653.34 €
001	Déficit antérieur reporté	€
203	Frais d'étude	38 420.40 €
21	Immobilisation corporelles	36 384.87 €
23	Immobilisations en cours (détail ci-dessous)	613 694.38 €
- 66	Acquisition matériel	10 000.00 €
- 121	Travaux voirie	47 550.00 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	14 000.02 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	€
- 146	Aménagement du bourg	€
- 151	Terrain multisports	71 000.00 €
- 155	Travaux rue du Stade	471 144.36 €
- 200	Cimetière	€
040	Transferts entre sections	€

b) Recettes par chapitre

001	Solde positif antérieur reporté	103 681.41 €
10222	FCTVA	698.81 €
10226	Taxe d'aménagement	4000.00 €
1068	Excédent fonctionnement	€
021	Virement de la section de fonctionnement	569 752.77 €
13	Subventions investissement (détail ci-dessous)	138 404.21 €
- 126	Subventions Eglise de Bourg-Philippe	7 195.99 €
- 146	Subventions Aménagement bourg	11 823.22 €
- 151	Subvention Terrain multisport	36 108.00 €
- 155	Subventions Travaux Rue du stade	78 158.00 €
- 660	Subventions Acquisition matériel	5 119.00 €
040	Transfert entre section	3 804.71 €
16	Emprunts	€

**DECISION :**

Le conseil municipal vote le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

**Adoptée à 13 voix pour**

## 5 – Examen et vote du budget 2022 du lotissement du Grand Pré

M. ROUEIL Loïc et Mme PIQUET Virginie se retirent du vote du budget 2022 de la commune.

**Section de fonctionnement :** **243 058.56 €**

a) Dépenses par chapitre

66111	Charges d'intérêt	2 529.28 €
61355-042	Variation stock de terrain	238 000.00 €
608-043	Frais accessoires sur terrain	2 529.28 €

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement reporté	63 196.42 €
61355-042	Variation stock de terrain	55 087.92 €
7015	Vente terrains	34 593.30 €
796-043	Transfert charges financières	2 529.28 €
774	Subvention communale	87 651.64 €

**Section d'investissement :** **117 724.01 €**

a) Dépenses

001	Déficit antérieur reporté	49 247.81 €
1641	Remboursement emprunts	13 388.28 €
3555-040	Terrains aménagés	55 087.92 €

b) Recettes

1641	Terrains aménagés	238 000.00 €
------	-------------------	--------------

DECISION :

Le conseil municipal vote le budget primitif du lotissement du Grand Pré pour l'exercice 2022.

**Adoptée à 13 voix pour**

## 6 – Examen et vote du budget 2022 de la cuisine centrale

M. ROUEIL Loïc et Mme PIQUET Virginie se retirent du vote du budget 2022 de la commune.

**Section de fonctionnement :** **347 316.45 €**

a) Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	161 858.00 €
012 Charges de personnel	146 785.00 €
66 Charges financières	3 934.21 €
68 Dotation aux provisions	13 589.37 €
013 Atténuation de charges	3 730.00 €
002 Résultat reporté	17 419.87 €

b) Recettes par chapitre

70 Produits des services	331 686.37 €
77 Produits exceptionnels	11 900.08 €
013 Atténuation de charges	3 730.00 €

**Section d'investissement :** **81 883.42 €**

a) Dépenses

16 Emprunts	18 500.00 €
020 Dépenses imprévues	4 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	49 183.34 €
040 Opération d'ordre de transfert entre 2 sections	10 200.08 €

b) Recettes

001 Solde positif reporté	68 294.05 €
040 Opération d'ordre de transfert entre 2 sections	13 589.37 €

**DECISION :**

Le conseil municipal vote le budget primitif de la cuisine centrale pour l'exercice 2022.

**Adoptée à 12 voix pour et 1 abstention**

Chemazé, le 26 avril 2022

Le maire,  
Caroline FOUILLEUX

